

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 133**2 février 2004****SOMMAIRE**

Allianz IRC Sicav, Senningerberg	6358	Finatra S.A., Luxembourg	6363
Altamar S.A., Luxembourg	6372	Finatra S.A., Luxembourg	6376
Altamar S.A., Luxembourg	6372	Fondation Elysis, A.s.b.l.	6371
Archetype Holding S.A., Luxembourg	6360	Forsa Renten Strategie 1	6370
Ariel Holdings S.A., Luxembourg	6380	Gadling Holding S.A., Luxembourg	6383
Ariel Holdings S.A., Luxembourg	6380	Gadling Holding S.A., Luxembourg	6384
Asimex S.A., Strassen	6382	Garage Norbert Bestgen S.A., Helfent-Bertrange	6356
ATML Finauxa S.A., Foetz	6363	Gedeam International Services S.A., Luxembourg	6338
ATML Finauxa S.A., Foetz	6375	Giezendanner Luxembourg, S.à r.l., Frisange ...	6353
Beta Logistics S.A., Luxembourg	6371	Graycliff S.A., Luxembourg	6372
BHS, S.à r.l., Rodange	6377	Graycliff S.A., Luxembourg	6372
BHS, S.à r.l., Rodange	6377	Graycliff S.A., Luxembourg	6372
BHS, S.à r.l., Rodange	6377	HVB Alternative Management Lux S.A., Luxem-	
Caribe Holding S.A., Luxembourg	6367	bourg	6382
Casandrax Financial S.A., Luxembourg	6344	Hyta Invest S.A., Luxembourg	6346
CCI Participations S.A., Luxembourg	6376	Ifrapos S.A., Luxembourg	6378
Celtos S.A., Luxembourg	6359	Immovim S.A., Luxembourg	6344
Ciminko S.A., Luxembourg	6355	Incarta Development S.A., Luxembourg	6344
Cine Invest S.A., Luxembourg	6384	Institut Martine Galiano, S.à r.l., Luxembourg ...	6371
Clovessia S.A., Luxembourg	6379	International Challenge Holding S.A., Luxem-	
Concerto Fund, Sicav, Luxembourg	6377	bourg	6382
Création Rush-Paris, S.à r.l., Luxembourg	6373	International Lease and Finance S.A. (Luxem-	
D.I.C. International S.A., Luxembourg	6376	bourg), Wasserbillig	6356
Data Professionals S.A., Luxembourg	6338	International Lease and Finance S.A. (Luxem-	
Davant International S.A.H., Luxembourg	6354	bourg), Wasserbillig	6358
Dax Investments S.A. Holding, Luxembourg	6354	Internodium S.A.H., Luxembourg	6354
Dicorp, S.à r.l., Luxembourg	6368	ISO 200 S.A., Luxembourg	6363
Dicorp, S.à r.l., Luxembourg	6368	J.P. Morgan Multi-Manager Strategies Fund, Sicav,	
Eastwine S.A., Luxembourg	6346	Luxembourg	6383
Edugate S.A., Luxembourg	6339	Joseph Bech Building Kirchberg S.A., Luxembourg	6367
EIF Investments & Finance S.A., Luxembourg ...	6350	Joseph Bech Building Kirchberg S.A., Luxembourg	6364
Erkan Immobilière S.A., Luxembourg	6361	KBC Conseil-Service S.A., Luxembourg	6361
F&V Management Company S.A., Luxembourg ...	6341	KBC Conseil-Service S.A., Luxembourg	6362
F&V Management Company S.A., Luxembourg ...	6340	León Participaciones S.A., Luxembourg	6373
Fabemibri S.A.H., Luxembourg	6348	Lexington Participations S.A., Luxembourg	6369
Fassart S.A., Luxembourg	6346	Lexington Participations S.A., Luxembourg	6370
Feuillard S.A., Luxembourg	6346	LISSA, Luxembourg Investment Strategies S.A.,	
Finance et Participations S.A., Luxembourg	6375	Luxembourg	6375
Financière du Knuedler Holding S.A., Luxem-		Limpide Holding S.A.H., Luxembourg	6381
bourg	6363	Linaria Financière S.A., Luxembourg	6349

Linaria Financière S.A., Luxembourg	6350	Ship International S.A., Luxembourg	6338
Luxcommunication S.A., Luxembourg	6355	Sirius Partners S.C.A. Holding, Luxembourg	6379
Margin Finance S.A., Luxembourg	6383	Société d'Investissement L'Occitane Internationale S.A., Luxembourg	6374
Marine Resources Inc. S.A.H., Luxembourg	6371	Sodarex International S.A., Luxembourg	6355
Matlux S.A., Boevange (Clervaux)	6352	Soie et Soie S.A., Luxembourg	6348
Matlux S.A., Boevange (Clervaux)	6353	Spazio S.A., Luxembourg	6343
Micol S.A., Luxembourg	6348	Sunderland S.A.H., Luxembourg	6359
Mirinvest S.A., Luxembourg	6362	Taaglux S.A., Luxembourg	6363
Mitoma S.A., Luxembourg	6379	Talcat S.A., Luxembourg	6362
Nemset S.A., Luxembourg	6343	Tesei S.A., Luxembourg	6381
Noble Invest International S.A., Luxembourg	6344	Thuman Holding S.A., Strassen	6378
Noble Invest International S.A., Luxembourg	6345	Thuman Holding S.A., Strassen	6379
O.S.E., Onet Services Europe S.A., Luxembourg	6380	Toni Lazzara, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Niederkorn	6339
Omega Textile International S.A., Luxembourg	6344	UBS Brinson Fund Management Company S.A., Luxembourg	6346
Ornita Holding S.A.H., Luxembourg	6383	UBS Brinson Fund Management Company S.A., Luxembourg	6348
P.C. Invest S.A., Luxembourg	6382	Venezuela Investment Company S.A., Luxembourg	6370
Parmitrad S.A., Luxembourg	6378	Virtual Technologies, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	6341
Petec S.A., Luxembourg	6373	Virtual Technologies, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	6342
Picaro S.A., Luxembourg	6360	Zara Luxembourg S.A., Luxembourg	6343
Pieralisi International S.A., Luxembourg	6363	Zara Luxembourg S.A., Luxembourg	6343
Pieralisi International S.A., Luxembourg	6374	Zara Luxembourg S.A., Luxembourg	6343
ProLogis Netherlands XIX, S.à r.l., Luxembourg	6350	Zara Luxembourg S.A., Luxembourg	6384
ProLogis Netherlands XIX, S.à r.l., Luxembourg	6351		
Redeco S.A., Luxembourg	6353		
Restaurant Tian Jin, S.à r.l., Wiltz	6370		
Scherf, S.à r.l., Wasserbillig	6362		
Shanya International S.A., Luxembourg	6343		

GEDEAM INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.906.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour GEDEAM INTERNATIONAL SERVICES S.A.

Signature

(003895.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

DATA PROFESSIONALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.303.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(004262.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SHIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 85.992.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL5839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 janvier 2004.

Signature.

(004123.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

EDUGATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 74.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01052, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004271.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

TONI LAZZARA, S.à r.l. et Cie, Société en commandite simple.

Siège social: L-4664 Niederkorn, 7, rue de Sanem.
R. C. Luxembourg B 21.031.

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

Les associés de la société en commandite simple TONI LAZZARA, S.à r.l. et Cie, société en commandite simple, (matricule 19831202 105), dont le siège social est établi à L-4664 Niederkorn, rue de Sanem, 7, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 21.031, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 décembre 1983, publié au Mémorial C numéro 2 du 4 janvier 1984, dont les statuts ont modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, en date du 30 décembre 1985, publié au Mémorial C numéro 140 du 28 mai 1986, à savoir:

- | | |
|--|-----|
| 1) Monsieur Antonio Anselmo Giuseppe dit Toni Lazzara, entrepreneur de constructions, né à Differdange le 29 octobre 1955 (matricule N° 19551029 134), associé commanditaire, détenant soixante-douze parts sociales | 72 |
| et son épouse, | |
| 2) Madame Manon Waltener, sans état particulier, née à Differdange, le 30 janvier 1957 (matricule N° 19570130 326), demeurant ensemble à L-4914 Bascharage, 10, rue des Champs, associée commanditaire, détenant dix-huit parts sociales | 18 |
| mariés sous le régime matrimonial de la séparation de biens, suivant contrat de mariage, reçu par Maître Francis Kessler, prèdit, en date du 9 novembre 1983, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 15 novembre 1983, volume 609, numéro 88, | |
| 3) La société à responsabilité limitée TONI LAZZARA, S.à r.l. (matricule N° 19831202 201), dont le siège social est établi à L-4664 Niederkorn, rue de Sanem, 7, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 21.030, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, prèdit, en date du 2 décembre 1983, publié au Mémorial C numéro 2 du 4 janvier 1984, dont les statuts ont modifiés suivant actes reçus par Maître Aloyse Biel, prèdit, en date du 22 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 286 du 20 août 1990 et par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 348 du 14 mai 1998, associée commandité détenant dix parts sociales. | 10 |
| représentée aux fins des présentes par son seul et unique gérant, Monsieur Antonio Lazzara, préqualifié, pouvant engager ladite société sous sa seule signature en toutes circonstances. | |
| Total: cent parts sociales | 100 |

représentant le capital social converti de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq Euros (24.789,35 EUR), sans désignation de valeur nominale.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, conviennent de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, et, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les associés désignent Monsieur Antonio Lazzara, préqualifié, liquidateur, en vertu des articles seize et dix-sept des statuts.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger

et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Lazzara, M. Waltener, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2003, vol. 894, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Sand-Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2004.

B. Moutrier.

(001854.3/272/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

F&V MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1413 Luxemburg, 2, place François-Joseph Dargent.
H. R. Luxemburg B 37.062.

Im Jahre zweitausenddreie, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft F&V MANAGEMENT COMPANY S.A., mit Sitz in L-1413 Luxemburg, 2, place François-Joseph Dargent, gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit dem damaligen Amtssitz in Clerf, am 24. Juli 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 285 vom 24. Juli 1991, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 28. April 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 542 vom 15. Juli 1999, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 37.062.

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Peter Johannsen, Bankkaufmann, wohnhaft in L-7381 Bofferdange, 165, Cité Roger Schmitz.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Dame Danielle Origer, Privatbeamtin, mit Berufsadresse in L-1413 Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Dame Bettina Pölking, Bankkauffrau, mit Berufsadresse in L-1413 Luxemburg-Eich.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft F&V MANAGEMENT COMPANY S.A. sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 5.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Erhöhung des Kapitals durch Aufstockung von 1.000,- EUR auf 125.000,- EUR durch Bedienung von freien Rücklagen des Geschäftsjahres 2002/2003.

2. Abänderung des Artikels 5 der Satzung zum folgenden Wortlaut:

«Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,00 €) und ist in 5.000 Aktien ohne Nennwert eingeteilt.»

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Das gezeichnete Kapital wird um tausend Euro (1.000,- EUR) erhöht um es von dem bestehenden Betrag von einhundertvierundzwanzigtausend Euro (124.000,- EUR) auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR) aufzustocken.

Die gegenwärtige Kapitalerhöhung geschieht vermittelt Einverleibung von freien Rücklagen, wie diese aus der Bilanz vom 31. Mai 2003 ausgewiesen werden, welche Bilanz von der Generalversammlung der Aktionäre am 12. September 2003 genehmigt wurde, deren Verfügbarkeit gemäss beiliegendem Schreiben durch den Verwaltungsrat bestätigt wird, welches Letzteres nach gehöriger ne varietur durch die Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden, und,

so dass mithin die Summe von tausend Euro (1.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von ihm bestätigt wird.

Zweiter und letzter Beschluss

Folglich wird Artikel 5 der Statuten abgeändert wie folgt:

«Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,00 €) und ist in 5.000 Aktien ohne Nennwert eingeteilt.»

Bestätigung des Notars

Der amtierende Notar bestätigt ausdrücklich, dass die Bedingungen von Artikel 32-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kostenabschätzung

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, wurde von dem Komparenten abgeschätzt auf 1.500,- €.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 10.20 Uhr.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden vor die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: P. Johannsen, D. Origer, B. Pölking, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 97, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 9. Januar 2004.

P. Decker.

(003230.3/206/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

F&V MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R. C. Luxembourg B 37.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 9 janvier 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(003233.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

VIRTUAL TECHNOLOGIES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Mondorf-les-Bains.

H. R. Luxemburg B 72.446.

Im Jahre zweitausendunddrei, am sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Lecuit, im Amtswohnsitz zu Redingen.

Sind erschienen:

1) Herr Guy Fink, Angestellter, wohnhaft in L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clement,

2) Frau Sabine Stark, Beamtin, wohnhaft in D-64292 Darmstadt, Römergasse 7A,

3) Herr Norbert Zöllner, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-64292 Darmstadt, Römergasse 7A,

sub 2) und 3) hier vertreten durch Herrn Guy Fink, vorbenannt, handelnd auf Grund zweier Vollmachten unter Privatschrift, ausgestellt in Darmstadt am 24. November 2003.

4) Die Gesellschaft belizischen Rechts SUNDERLAND VENTURES S.A., mit Sitz in Belize-City, Yasmin Court 35A, PO Box 1777 (Belize),

sub 4) hier vertreten durch Herrn Gérard A. Turpel, Rechtsanwalt, und Herrn Gérard Schank, Rechtsanwalt, beide mit Berufsadresse in Luxemburg, handelnd auf Grund zweier allgemeinen Vollmachten, ausgestellt in Belize-City am 28. Juni 1999.

Vorgenannte privatschriftliche Vollmachten, sowie beglaubigte Abschriften der allgemeinen Vollmachten, bleiben, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben formalisiert zu werden,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft VIRTUAL TECHNOLOGIES, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in Düdelingen, gegründet laut Urkunde des Notars Joseph Elvinger vom 12. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 13 vom 5. Januar 2000,

welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten Folgendes zu dokumentieren:

I. Bilanzen / Gewinn- und Verlustrechnungen

Die Bilanzen nebst Gewinn- und Verlustrechnungen darstellend die Jahresabschlüsse am 31 Dezember 1999, am 31. Dezember 2000, am 31. Dezember 2001 sowie am 31. Dezember 2002 werden einstimmig von der Gesellschafterversammlung angenommen.

II. Entlastung des Geschäftsführers

Die Gesellschafter erteilen Herrn Guy Fink einstimmig und ausdrücklich Entlastung für die bisherige Ausführung seines Mandates.

III. Abtretung von Gesellschaftsanteilen

a) Frau Sabine Stark, vorbenannt, erklärt hiermit abzutreten und zu übertragen an Herrn Guy Fink, vorbenannt, achtunddreissig (38) Anteile der Gesellschaft VIRTUAL TECHNOLOGIES, S.à r.l. zum Preise von neunhundertundfünfzig Euro (€ 950,00), die Frau Sabine Stark erklärt erhalten zu haben vor gegenwärtiger Urkunde und worüber sie hiermit Titel und Quittung bestätigt.

b) Herr Norbert Zöllner, vorbenannt, erklärt hiermit abzutreten und zu übertragen an Herrn Guy Fink, vorbenannt, achtunddreissig (38) Anteile der, Gesellschaft VIRTUAL TECHNOLOGIES, S.à r.l. zum Preise von neunhundertundfünfzig Euro (€ 950,00), die Herr Norbert Zöllner erklärt erhalten zu haben vor gegenwärtiger Urkunde und worüber er hiermit Titel und Quittung bestätigt.

Herr Guy Fink wird von heute an gerechnet Eigentümer der übertragenen Gesellschaftsanteile und tritt von heute an in den Genuss derselben.

Sowohl Frau Sabine Stark als auch Herr Norbert Zöllner erklären alle Rechte, Forderungen und Ansprüche welcher Art auch immer gegenüber der Gesellschaft VIRTUAL TECHNOLOGIES, S.à r.l. als abgegolten.

Nach obigen Abtretungen und Übertragungen sind die Besitzverhältnisse der Gesellschaftsanteile ab heute folgende:

- Herr Guy Fink	330 Anteile
- SUNDERLAND VENTURES S.A.	170 Anteile
Gesamt:	500 Anteile

IV. Annahme der Abtretung

Alsdann erklärt Herr Guy Fink, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer, die soeben erfolgte Übertragung der 76 Geschäftsanteile der Gesellschaft VIRTUAL TECHNOLOGIES, S.à r.l. anzunehmen und die Parteien von jeglicher Zustellung oder anderweitiger Mitteilung an die Gesellschaft zu entbinden.

V. Entscheidung über die Resultate der Jahre 1999 bis 2002

Die verbleibenden Gesellschafter Guy Fink und SUNDERLAND VENTURES S.A. entscheiden einstimmig:

- den Bilanzverlust des Jahres 1999 auf das nächste Geschäftsjahr zu übertragen,
- betreffend die Bilanzgewinne der Jahre 2000 und 2001, jeweils ein Zwanzigstel (1/20) der gesetzlichen Rücklage zuzuführen, der verbleibende Betrag wird den verbleibenden Gesellschaftern nach der unter Punkt III) erfolgten Abtretung prorata zu ihren Beteiligungen ausgezahlt,
- den Bilanzverlust des Jahres 2002 auf das nächste Geschäftsjahr zu übertragen.

VI. Abänderung der Satzung

Die verbleibenden Gesellschafter Guy Fink und SUNDERLAND VENTURES S.A. entscheiden einstimmig Artikel 3 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Mondorf-les-Bains. Er kann zu jeder Zeit innerhalb der Ortschaft Mondorf-les-Bains durch einfachen Beschluss des oder der Geschäftsführer verlegt werden.»

Erklärung

Die Gesellschafter erklären, dass die Gesellschaft keine Immobiliargüter besitzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. A. Turpel, S. Schank, G. Fink, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 26 novembre 2003, vol. 404, fol. 17, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2003.

M. Lecuit.

(086832.3/243/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

VIRTUAL TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mondorf-les-Bains.

R. C. Luxembourg B 72.446.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 18 décembre 2003.

M. Lecuit.

(086834.3/243/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

SHANYA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 77.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01056, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004273.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SPAZIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 78.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01065, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004278.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

NEMSET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01069, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004280.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ZARA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.966.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004250.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ZARA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.966.

Le bilan au 31 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004253.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ZARA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.966.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004256.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

INCARTA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01071, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004282.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CASANDRAX FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004283.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

IMMOVIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01079, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004285.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

OMEGA TEXTILE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01109, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004287.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

NOBLE INVEST INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.179.

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NOBLE INVEST INTERNATIONAL, R. C. Luxembourg B 69.179, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 453 du 15 juin 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1345 du 17 septembre 2002.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Calvi, employée privée, domiciliée professionnellement au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Maurice Houssa, économiste, domicilié professionnellement au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires le 5 décembre 2003, toutes les actions étant nominatives.

Les récépissés des lettres recommandées ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les vingt-six mille cent-quatorze (26.114) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille trois cent quatre-vingt-un euros trente-six cents (EUR 32.381,36), vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital par apport en nature.
2. Modification de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 4.694,64 pour le porter de son montant actuel de EUR 32.381,36 à EUR 37.076,- par la création et l'émission de 3.786 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par Monsieur Eric Poitevin, administrateur de sociétés, demeurant au 23, rue de la Buissonnière, F-44880 Sautron, France, ici représenté par Monsieur Maurice Houssa, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 décembre 2003.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Ces 3.786 actions nouvelles ont été libérées par le souscripteur pour leur pair comptable de EUR 1,24, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 128,07 par action par un apport en nature consistant en 556 actions de la société ADVANCED CIRCUIT BOARDS, avec siège social à Industrieterrein Hoogveld, Vosmeer 3, B-9200 Dendermonde, avec un capital social de EUR 4.824.172,48, représenté par 6.587 actions sans désignation de valeur nominale, ces actions apportées représentant 8,44% du capital social de la société ADVANCED CIRCUIT BOARDS, préqualifiée.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 27 novembre 2003 par MAZARS, Réviseurs d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ledit rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions de la société à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article cinq, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente-sept mille soixante-seize (37.076,-) euros (EUR), représenté par vingt-neuf mille neuf cents (29.900) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Rochas, C. Calvi, M. Houssa, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 62, case 2. – Reçu 4.895,68 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(003730.3/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

NOBLE INVEST INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 69.179.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1726 du 17 décembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(003731.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FASSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01112, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004289.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

EASTWINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 83.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01116, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004291.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

HYTA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 50.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01121, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004293.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FEUILLARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 87.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01126, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004295.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

UBS BRINSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.517.

L'an deux mille trois, le quinze (15) décembre, à Luxembourg au siège de la société, ci-après désignée.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée UBS BRINSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 67.517, ayant son siège social à Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 970, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2002, page 30349.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Asseray, employée privée, 291, route d'Arlon, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel François, employé privé, 291, route d'Arlon, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Isabelle Asseray, préqualifiée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées des procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre de jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Änderungen der Statuten gemäss des Rundschreibens CSSF 03/87 vom 21. Januar 2003 bezüglich des Inkrafttretens des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Der in Artikel 7, 14 und 24 der Statuten der Gesellschaft enthaltene Begriff «commissaires aux comptes» (Rechnungsprüfer) wird durch den Begriff «réviseur d'entreprises» (Wirtschaftsprüfer) ersetzt.

° Der in Artikel 3 und 25 der Statuten der Gesellschaft enthaltene Hinweis auf das Gesetz vom 30. März 1988 wird durch den Hinweis auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002 ersetzt.

2. Verschiedenes.

II.- Que les 5.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, et plus particulièrement à ce sujet, elle décide:

° de remplacer dans les articles 7, 14 et 24 des statuts, le terme «commissaires aux comptes» par «réviseur d'entreprises», et,

° de remplacer dans les articles 3 et 25 des statuts, la référence à «la loi du 30 mars 1988» par «la loi du 20 décembre 2002».

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier les articles 3, 7, 14, 24 et 25 des statuts, pour leur donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. La société a pour objet exclusif la création et la gestion du fonds commun de placement de droit luxembourgeois UBS (LUX) INSTITUTIONAL FUND, l'administration de ses propres actifs n'ayant qu'un caractère accessoire.

Agissant en nom propre, mais pour compte des détenteurs de parts du fonds commun de placement, elle pourra effectuer les opérations qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social, tout en restant dans les limites du chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les opérations de la société sont surveillées par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Les administrateurs et le réviseur d'entreprises sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, il pourra être pourvu provisoirement à son remplacement en observant les prescriptions légales alors en vigueur; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion après la désignation provisoire.

Art. 14. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs et au réviseur d'entreprises des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à comptabiliser dans les frais généraux.

Art. 24. L'assemblée générale annuelle entend le rapport de gestion des administrateurs et le rapport du réviseur d'entreprises et discute le bilan.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et du réviseur d'entreprises. Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 25. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que de la loi du vingt décembre deux mille deux sur les organismes de placement collectif.

L'ordre de jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé aux lieu et date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: I. Asseray, E. François, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 56, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

J. Delvaux.

(003416.3/208/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

UBS BRINSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.517.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2003, actée sous le n° 814 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(003418.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SOIE ET SOIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 69.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01137, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004297.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MICOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 90.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01141, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004299.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FABEMIBRI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 52.877.

EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 décembre 2003 qui a pris note des démissions de Monsieur John Seil, Monsieur Luc Hansen et Monsieur Thierry Fleming, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société AUDIEX S.A. démissionnaire:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 18 décembre 2003, le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour FABEMIBRI, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004099.3/833/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LINARIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.434.

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LINARIA FINANCIERE S.A., R.C. Luxembourg B 64.434, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 559 du 31 juillet 1998.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par des résolutions de l'assemblée ordinaire du 3 juin 2002, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 241 du 6 mars 2003.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Anne-Lyse Gilles, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 200.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.250,- à EUR 231.250,- par la création et l'émission de 8.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- Souscription et Libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de EUR 200.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.250,- à EUR 231.250,- par la création et l'émission de 8.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., une société avec siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Madame Anne-Lyse Gilles, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2003.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Le montant de EUR 200.000,- a été intégralement libéré en espèces, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 231.250,-), représenté par neuf mille deux cent cinquante (9.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A.-L. Gilles, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 62, case 3. – Reçu 2.000 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

A. Schwachtgen.

(003735.3/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LINARIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.434.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1730 du 17 décembre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(003737.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

EIF INVESTMENTS & FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 72.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01144, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004300.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ProLogis NETHERLANDS XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.112.

In the year two thousand three, on the twenty third of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

ProLogis NETHERLANDS XVIII, S.à r.l., a limited liability company, organised and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg,

duly represented by ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l, a limited liability company, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, itself duly represented by its manager Mr Olivier Marbaise, Director, residing in Luxembourg.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis NETHERLANDS XIX, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg B 71.112) (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 800 of October 27th 1999 has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company from EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) to EUR 2,600,000.- (two million six hundred thousand Euros) by increasing par value of the shares from EUR 500.- (five hundred Euro) to EUR 5,200.- (five thousand five hundred) each, having the same rights and duties as the existing Shares.

The new Shares have been subscribed by the existing shareholder.

The Shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of EUR 2,587,500.- (two million five hundred eighty-seven thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«The Company's share capital is fixed at EUR 2,600,000.- (two million six hundred thousand Euros) represented by 500 (five hundred) Shares with a par value of EUR 5,200.- (five thousand five hundred) each.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 33,900.- EUR (thirty-three thousand nine hundred Euros).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis NETHERLANDS XVIII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, créée et existant sous la loi de Luxembourg, ayant son siège social au Luxembourg,

dûment représentée par ProLogis DIRECTORSHIP, S à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, elle-même dûment représentée par son gérant Monsieur Olivier Marbaise, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de ProLogis NETHERLANDS XIX, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg B 71.112), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 800 du 27 octobre 1999, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 2.600.000,- (deux millions six cent mille Euros) augmentation de la valeur nominale des parts sociales de EUR 500,- (cinq cents Euros) à EUR 5.200,- (cinq mille deux cents Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

L'augmentation de capital a été souscrite par l'associée existante.

L'augmentation a été entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de EUR 2.587.500,- (deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 2.600.000,- (deux millions six cent mille Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 5.200,- (cinq mille deux cents Euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 33.900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Marbaise, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 80, case 1. – Reçu 25.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

J. Elvinger.

(004326.3/211/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ProLogis NETHERLANDS XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.112.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(004327.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MATLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange (Clervaux), Maison 6.
R. C. Luxembourg B 43.736.

L'an deux mille trois, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATLUX S.A., avec siège social à L-3493 Dudelange, 1, rue Batty Weber, inscrite au R. C. L. sous le numéro B 43.736, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 avril 1993, publié au Mémorial C, numéro 334 du 21 juillet 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 584 du 24 octobre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur José Lesoil, directeur, demeurant à Boevange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

2) Conversion du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en trente-mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (€ 30.986,69) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (€ 1,-).

3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4) Transfert du siège social de L-3493 Dudelange, 1, rue Batty Weber à L-9740 Boevange (Clervaux), Maison 6.

5) Modification subséquente du premier alinéa des articles 2 et 13 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (€ 30.986,69) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (€ 1,-).

Troisième résolution

Suite aux deux prédites résolutions, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (€ 30.986,69), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3493 Dudelange, 1, rue Batty Weber à L-9740 Boevange (Clervaux), Maison 6.

En conséquence le premier alinéa des articles 2 et 13 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. Premier alinéa.

Le siège social est établi à Boevange (Clervaux).»

«Art. 13. Premier alinéa.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois d'avril à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cents euros (€ 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Lesoil, P. Pierrard, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 décembre 2003, vol. 429, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 janvier 2004.

A. Weber.

(003910.3/236/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MATLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9740 Boevange (Clervaux), Maison 6.

R. C. Luxembourg B 43.736.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(003912.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

REDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 45.868.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 décembre 2003 que les personnes suivantes ont été renommées avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs de la société:

Monsieur Norbert Becker, consultant, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 10, Villiers Road, London NW2 5PH, Royaume-Uni.

Monsieur Alex Sulkowski, conseiller fiscal, né le 14 juillet 1953 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant 15, rue Nicolas Brucher, L-5692 Elvange.

Monsieur Raymond Schadeck, réviseur d'entreprises et expert-comptable, né le 11 août 1955 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant 44, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf-les-Bains.

L'assemblée a donné décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice clôturant au 30 décembre 2002.

Il résulte également de ladite assemblée que la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, a été renommée avec effet immédiat comme commissaire aux comptes de la société.

L'assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 9 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004127.3/556/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GIEZENDANNER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,-.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.437.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 26 novembre 2003

Les comptes sociaux au 31 décembre 2002 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge des associés pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Pour publication

GIEZENDANNER LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004188.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

DAVANT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 45.977.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AL00616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004190.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

DAX INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 46.625.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004192.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

INTERNODIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.474.

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme INTERNODIUM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59.474, constituée suivant acte reçu le 15 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 486 du 5 septembre 1997.

L'assemblée est présidée par Madame Claire Adam, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, employé privé à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregory de Harenne, employé privé à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 70.000 (soixante-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le ramener de son montant actuel de un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-) à un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) par remboursement à l'actionnaire majoritaire, sans modifier le nombre d'actions.

2) Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

3) Pouvoir à conférer au Conseil d'Administration.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) pour le ramener de son montant actuel de un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-) à un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) par remboursement à l'actionnaire majoritaire, sans modifier le nombre d'actions, en supprimant la désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de valeur nominale et au remboursement à l'actionnaire majoritaire.

Délaï de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement

effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à EUR 1.600.000,- (un million six cent mille euros), représenté par soixante-dix mille (70.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Adam, P. Van Hees, G. De Harenne, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

J. Elvinger.

(004086.3/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SODAREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 83.782.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004195.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LUXCOMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 29.793.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004197.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CIMINKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 49.499.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 décembre 2003 à 14.00 heures au siège social

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire, ainsi que du bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes tels que présentés et décide de reporter le bénéfice de l'exercice 2002 soit EUR 156,53 à compte nouveau.

Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

CIMINKO S.A.

K. Peeters

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004248.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GARAGE NORBERT BESTGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Helfent-Bertrange, 8A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 11.080.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004201.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

**INTERNATIONAL LEASE AND FINANCE S.A. (Luxembourg), Société Anonyme,
(anc. SOLITEC S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.
R. C. Luxembourg B 42.559.

L'an deux mille trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOLITEC S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.559, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 144 du 3 avril 1993. Les statuts ont été modifiés suivant résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 juin 2002, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 1409 du 28 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société.
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée INTERNATIONAL LEASE AND FINANCE S.A. (Luxembourg).

3. Transfert du siège social de la société.

4. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

5. Abandon du statut de société holding.

6. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, au Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

7. Augmentation du capital social à concurrence de 469.013,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 500.000,- EUR par incorporation de réserves disponibles, sans émission d'actions nouvelles.

8. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

9. Modification de l'article 7, alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

10. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

11. Modification de l'article 12, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

12. Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et décharge.

13. Nominations statutaires.

14. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée, la procuration de l'actionnaire représenté, paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée INTERNATIONAL LEASE AND FINANCE S.A. (Luxembourg).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 16, allée Marconi à Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg et de modifier par conséquent la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. 1^e phrase. La société aura son siège social à Wasserbillig.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, au Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-neuf mille et treize euros trente et un cents (469.013,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par incorporation de réserves disponibles à due concurrence, sans émission d'actions nouvelles.

Libération

La preuve de l'existence de réserves disponibles à concurrence de quatre cent soixante-neuf mille et treize euros trente et un cents (469.013,31 EUR) a été fournie au notaire instrumentaire moyennant production d'une situation intermédiaire au 30 novembre 2003.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. 2^e alinéa. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 12. 1^{er} alinéa. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre (4) et de nommer comme administrateurs:

- a) Monsieur Ernesto Walter Schönbrod Brauhardt, demeurant Juan Benito Blance 3320, 11300 Montevideo (Uruguay),
- b) Monsieur Ronald Bouwens, demeurant De Montignylaan 14, 2871 AH Schoonhoven (Pays-Bas),
- c) Monsieur Jose Miguel Montejo, demeurant c/ Rosales 32, 1° A, 28220 Madrid (Espagne),
- d) Monsieur Soren Toft, demeurant 33, rue du Bocksberg, L-6614 Wasserbillig.

Leur mandats expireront à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 16, allée Marconi.

Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement 2.100,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 57, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

P. Frieders.

(004263.3/212/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

**INTERNATIONAL LEASE AND FINANCE S.A. (Luxembourg), Société Anonyme,
(anc. SOLITEC S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.

R. C. Luxembourg B 42.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

P. Frieders.

(004264.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ALLIANZ IRC SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 68.765.

Im Jahre zweitausenddreie, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Frieders, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ALLIANZ IRC SICAV, mit Sitz in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, statt. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 250 vom 9. April 1999 und ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 68 765. Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 22. August 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 133 vom 21. Februar 2001 und am 30. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 792 vom 29. Juli 2003.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Thomas Nummer, Bankangestellter, wohnhaft in Bernkastel-Kues (Deutschland),

welcher Frau Stefanie Jacobs, Bankangestellte, wohnhaft in Palzem (Deutschland), zum Sekretär bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Petra Grimm, Bankangestellte, wohnhaft in Langsur (Deutschland).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterschrieben.

II) Da sämtliche Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III) Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Liquidation der Gesellschaft gemäss Vorschlag des Verwaltungsrats vom 14. November 2003.
2. Bestellung der ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. zum Liquidator.
3. Sonstiges.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die frühzeitige Auflösung der Gesellschaft, welche fortan nur mehr für ihre Liquidation besteht.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Gesellschaft ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Die Generalversammlung erteilt dem Liquidator die weitestgehenden Befugnisse, so wie sie durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Der Liquidator kann insbesondere alle Handlungen durchführen, welche in den Artikeln 144 bis 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Bücher der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann für spezielle oder bestimmte Angelegenheiten einen oder mehrere Bevollmächtigte bestellen. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Nummer, S. Jacobs, P. Grimm, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 56, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 6. Januar 2004.

P. Frieders.

(004267.3/212/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CELTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 68.609.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004211.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SUNDERLAND S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 69.257.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société LECONFIELD INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (ci-après la «Comparante»),

ici représentée par Monsieur Eric Lacoste, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la Comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle Comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme holding SUNDERLAND S.A.H., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro

69.257, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 463 du 17 juin 1999, modifiée suivant résolutions, portant conversion du capital en euros, prises lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 11 septembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C, numéro 1311 du 10 septembre 2002.

2.- Que le capital social de la société anonyme holding SUNDERLAND S.A.H. s'élève actuellement à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Que la Comparante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société SUNDERLAND S.A.H.

4.- Que par la présente, la Comparante prononce la dissolution anticipée de la société SUNDERLAND S.A.H. avec effet immédiat.

5.- Que la Comparante, en sa qualité de liquidateur de la société SUNDERLAND S.A.H., déclare que tout le passif de la société SUNDERLAND S.A.H. est réglé.

6.- Que la Comparante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société SUNDERLAND S.A.H. et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société SUNDERLAND S.A.H. l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7.- Que l'activité de la société a cessé; que la Comparante en sa qualité d'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société SUNDERLAND S.A.H. est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société SUNDERLAND S.A.H.

9.- Que le représentant de la Comparante peut procéder à l'annulation des certificats d'actions et du registre des actionnaires de la société SUNDERLAND S.A.H.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société SUNDERLAND S.A.H.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Puis est intervenu le représentant de la Comparante lequel a procédé à l'annulation des certificats d'actions de la société SUNDERLAND S.A.H.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au représentant de la Comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Lacoste, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 87, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 janvier 2004.

T. Metzler.

(004313.3/222/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PICARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 68.620.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004213.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ARCHETYPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.817.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(004220.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

KBC CONSEIL-SERVICE, Société Anonyme.
Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.977.

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée, a Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KBC CONSEIL-SERVICE, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 46.977, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 245 du 21 juin 1994 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 477 du 2 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Karel De Cuyper, conseiller en opérations financières, demeurant à Mersch.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Jansen, conseiller, demeurant à Wellenstein.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les actionnaires déclarent qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle d'actions représentatives du capital social.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 (cent) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Insertion d'un point 3 dans le premier paragraphe de l'article deux des statuts, libellé comme suit:

«3. s'occuper de la distribution de parts des organismes de placement collectif dont le groupe Almanij/KBC est promoteur; dans ce cadre la société pourra conclure des contrats de distribution, rémunérer les distributeurs et entreprendre toute autre action nécessaire ou utile à la distribution de parts de ces organismes de placement collectif, toutefois sans faire ni accepter des paiements.»

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide d'insérer dans le premier paragraphe de l'article deux des statuts relatif à l'objet social, un point 3. libellé comme suit:

«3. s'occuper de la distribution de parts des organismes de placement collectif dont le groupe Almanij/KBC est promoteur; dans ce cadre la société pourra conclure des contrats de distribution, rémunérer les distributeurs et entreprendre toute autre action nécessaire ou utile à la distribution de parts de ces organismes de placement collectif, toutefois sans faire ni accepter des paiements.»

En conséquence, l'article deux des statuts, relatif à l'objet social, aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le but de la société sera de prêter des services pour compte des organismes de placement, des sociétés de conseil, et d'autres sociétés du groupe Almanij/KBC Bruxelles et se subdivisera en deux sphères d'activités:

1. en vertu d'un contrat, donner des conseils et des avis à:

- des sociétés de conseil du groupe Almanij/KBC, actionnaires de la société ou non, relatifs à la gestion des avoirs de différentes SICAVs dont le groupe Almanij/KBC est promoteur et pouvoir aussi assister les SICAVs dans la gestion, l'administration et la mise en valeur de leurs portefeuilles;

- des sociétés de gestion de fonds communs de placement et des SICAVs dont le groupe Almanij/KBC est promoteur et pouvoir assister dans la gestion, l'administration et la mise en valeur de leurs portefeuilles;

- d'autres sociétés du groupe Almanij/KBC.

2. s'occuper de la gestion de l'actif des sociétés de conseil, actionnaires de la société ou non et d'autres sociétés du groupe, en vertu d'un contrat qui sera conclu à cet effet.

3. s'occuper de la distribution de parts des organismes de placement collectif dont le groupe Almanij/KBC est promoteur; dans ce cadre la société pourra conclure des contrats de distribution, rémunérer les distributeurs et entreprendre toute autre action nécessaire ou utile à la distribution de parts de ces organismes de placement collectif, toutefois sans faire ni accepter des paiements.

La société pourra réaliser son objet à Luxembourg et à l'étranger et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K. De Cuyper, F. Jansen, J.-M. Weber, M. Walch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(004324.3/233/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

KBC CONSEIL-SERVICE, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

M. Thyès-Walch.

(004325.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

TALCAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.943.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(004216.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SCHERF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 43.082.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06231, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(004221.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ERKAN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 22.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2004, réf. LSO-AM01149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004302.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MIRINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 66.811.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(004223.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ISO 200 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 42.655.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(004226.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FINANCIERE DU KNUEDLER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.645.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(004228.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PIERALISI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.653.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(004230.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ATML FINAUXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 75.970.

Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(004233.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FINATRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.234.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Signature.

(004236.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

TAAGLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 66.366.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06209, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Signature.

(004241.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.
H. R. Luxemburg B 70.679.

Im Jahre zweitausenddreie, am dreiundzwanzigsten Dezember,
vor dem Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneueg,

hat sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A., mit Sitz zu L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde einer Aufspaltung einer Gesellschaft, aufgenommen durch den Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz zu Luxemburg, am 15. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 718 vom 28. September 1999, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, am 25. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 842 vom 16. November 2000 und abgeändert gemäss Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 22. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1080 vom 15. Juli 2002.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 70.679.

Vorstand

Die Tagung wird um 13.30 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Claude Erpelding, Privatangestellter, beruflich ansässig in L-1261 Luxemburg, 101, rue de Bonnevoie eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zur Sekretärin Fräulein Sylvie Scheer, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-1261 Luxemburg, 101, rue de Bonnevoie.

Die Generalversammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Wilhelm J. Burke, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in D-22769 Hamburg, Haferweg 26.

Zusammensetzung der Versammlung

Die bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien wurden auf einer von den anwesenden Aktionären und den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre, unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt, und auf welche, von dem Vorstand angefertigte Liste, die Mitglieder der Versammlung erklären sich zu berufen.

Die genannte Anwesenheitsliste, nachdem sie von dem Vorstand und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Erklärung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar dieselben zu beurkunden und zwar:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

Tagesordnung:

1. Vollständige Umgestaltung der Satzung in deutscher Sprache;
2. Verschiedenes.

II.- Das Gesellschaftskapital ist zur Zeit in 2.492 (zweitausendvierhundertzweiundneunzig) Aktien ohne Nennwert eingeteilt. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche 2.492 (zweitausendvierhundertzweiundneunzig) Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung kann somit rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen, ohne dass es erfordert ist, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

Feststellung der Gültigkeit der Generalversammlung

Die vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden von dem Stimmzähler überprüft und von der Generalversammlung für richtig befunden. Die Generalversammlung bekennt sich als rechtmässig einberufen und fähig, rechtsgültig über die vorliegenden Punkte der Tagesordnung zu beraten.

Beschlüsse

Nach vorangehender Beratung hat die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Satzung der Gesellschaft vollständig umzugestalten ohne jedoch den Zweck der Gesellschaft zu ändern.

Die Satzung der Gesellschaft hat ab jetzt folgenden Wortlaut:

«Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Bezeichnung. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, die später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden; die Verlegung des Gesellschaftssitzes außerhalb dieser Gemeinde kann nur durch Beschluss der Hauptversammlung erfolgen. Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehende Maßnahme hat keinerlei Aus-

wirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleiben wird.

Die Bekanntmachung einer derartigen Verlegung hat durch die Organe, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind, zu erfolgen.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer gegründet. Sie kann durch Beschluss der Aktionäre aufgelöst werden, der in der in Artikel 19 für die Änderungen der Satzung vorgeschriebenen Weise gefasst werden muss.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Gegenstand der Gesellschaft ist die Nutzung und Wertsteigerung von Immobilien, die von dem Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg erworben wurden zum Zwecke der Entwicklung eines Stadtzentrums auf den erworbenen Immobilien.

Die Gesellschaft kann weitere Mobilien und Immobilien erwerben und halten sowie sämtliche kaufmännischen und industriellen Geschäfte tätigen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig oder nützlich sind.

Aktienkapital - Aktien

Art. 5. Aktienkapital. Das Aktienkapital beträgt einundsechzigtausendsiebenhundertfünfundsiebzig Euro und sieben Cent (EUR 61.775,07), eingeteilt in zweitausendvierhundertzweiundneunzig (2.492) Aktien ohne Nennwert.

Das Aktienkapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, der unter denselben Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu nehmen ist, erhöht oder reduziert werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Aktien. Die Aktien werden je nach Belieben des Aktionärs entweder als Namens- oder Inhaberaktien ausgegeben, mit Ausnahme derjenigen Aktien, die durch Gesetz Namensaktien sein müssen. Die Namensaktien sind in das Aktienregister einzutragen, das von der Gesellschaft oder von einer oder mehreren Personen am Gesellschaftssitz geführt wird. Dieses Aktienregister wird den Namen eines jeden Inhabers, seinen Wohnort, die Nummer und Anzahl der ihm gehörigen Aktien beinhalten. Jede Übertragung oder sonstige Rechtsübertragung einer Aktie ist ins Aktienregister einzutragen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einzel- oder als Globalzertifikate, über mehrere Aktien lautend, ausgestellt werden.

Art. 7. Übertragbarkeit der Aktien. Jeder Aktionär kann über seine Aktien frei verfügen, nachdem er sie zuvor den übrigen Aktionären zum Kauf angeboten hat, und diese das Angebot, welches alle Bedingungen des Erwerbs enthalten muss, nicht binnen sechs Wochen nach Zugang des Angebotes angenommen haben.

Das Angebot muss den übrigen Aktionären schriftlich mit eingeschriebenem Brief übersandt werden.

Beabsichtigen mehrere Aktionäre, das Angebot anzunehmen, so steht es dem Veräußerer frei, an wen er die Aktien veräußert.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 8. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die nicht Aktionäre sein müssen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt. Sie können von der Hauptversammlung jederzeit aberufen werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind wieder wählbar.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, für die es gewählt wurde, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger für den Rest der Amtsdauer bestellen, soweit dies gesetzlich zulässig ist. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat ist des Weiteren befugt, eine Aktualisierung der Satzung vorzunehmen, und dies insbesondere wenn gegenstandslose Klauseln darin vorkommen.

Die eventuelle Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder wird von der Hauptversammlung festgelegt.

Art. 9. Vorsitzender. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und, falls der Verwaltungsrat es so beschließt, einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Art. 10. Einberufung des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates sind zu jeder Sitzung mindestens acht (8) Tage vor ihrem Beginn durch schriftliche Einladung, die eine Tagesordnung zu enthalten hat, in der sämtliche Punkte von Bedeutung für die Sitzung aufgeführt sind, zu benachrichtigen, außer wenn sich aus Umständen eine besondere Dringlichkeit ergibt. In diesem Falle ist die Natur dieser Umstände in der Einberufung darzulegen.

Sogar ohne Einberufungsschreiben ist eine Sitzung als rechtmäßig abgehalten zu betrachten, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Sitzungen finden an den im Einberufungsschreiben erwähnten Ort, Tag und Stunde statt.

Art. 11. Beschlussfähigkeit. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Vertretung

durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per Telefax erfolgt, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst.

Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden von dem Vorsitzenden und vom Schriftführer der betreffenden Verwaltungsratssitzung unterschrieben.

Im Einverständnis aller Mitglieder können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege, das heißt durch Brief, Fernschreiben oder Telefax gefasst werden (Umlaufverfahren).

Art. 12. Interessenkonflikte. Ein Verwaltungsratsmitglied, das der Gesellschaft gegenüber in einer Angelegenheit, die dem Verwaltungsrat zur Genehmigung vorgelegt wird, entgegengesetzte Interessen hat, ist verpflichtet, die Verwaltungsratsmitglieder hierüber zu benachrichtigen und muss eine diesbezügliche Eintragung in den Sitzungsbericht anstreben. Dieses Verwaltungsratsmitglied ist nicht befugt, an dem diesbezüglichen Beschluss des Verwaltungsrates teilzunehmen.

Bevor die nächstfolgende Hauptversammlung der Aktionäre über Punkte beschließen wird, müssen die Aktionäre Kenntnis von den Fällen erhalten, in denen ein Verwaltungsratsmitglied einen Interessenkonflikt gegenüber der Gesellschaft hat.

Für den Fall, dass ein Verwaltungsratsmitglied sich wegen eines Interessenkonflikts enthalten muss, werden Beschlüsse, die durch die Mehrheit des Verwaltungsrates in solch einer Sitzung gefasst werden, als gültig angesehen.

Art. 13. Gesellschaftsverpflichtung. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtskräftig verpflichtet. Im laufenden Verkehr mit den Behörden und der Justiz wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Im übrigen wird die Gesellschaft durch Sonderbevollmächtigte im Rahmen ihres Mandats rechtsgültig vertreten.

Art. 14. Tägliche Geschäftsführung. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser Geschäftsführung entweder einem oder mehreren seiner Mitglieder, die als «geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder» bezeichnet werden, übertragen, oder einer oder mehreren anderen Personen, die den Titel «Geschäftsführer» tragen.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Beschlussfassung der Hauptversammlung.

Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung ist jedes geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied oder jeder Geschäftsführer befugt, die Gesellschaft Dritten gegenüber mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig zu verpflichten.

Art. 15. Aufsicht. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Buchprüfern, die nicht Aktionäre sein müssen. Die Dauer der Amtszeit und die eventuelle Vergütung der Buchprüfer werden von der Hauptversammlung festgelegt. Die Amtszeit darf jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Buchprüfer sind wieder wählbar. Sie können beliebig abberufen werden.

Insofern die gesetzlichen Bedingungen erfüllt sind, wird der Buchprüfer durch einen Wirtschaftsprüfer ersetzt, der unter den Mitgliedern des «Institut des réviseurs d'entreprises» von der Hauptversammlung bestimmt wird.

Hauptversammlung

Art. 16. Einberufung. Die rechtmäßig einberufene Hauptversammlung umfasst alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind auch bindend für die Aktionäre, die nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten.

Die Einberufung der Hauptversammlung erfolgt gemäß den gesetzlichen Formen und Fristen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Art. 17. Ort und Datum. Die Hauptversammlung tritt in Luxemburg oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort zusammen, und zwar am vierten Donnerstag des Monats März um zehn (10.00) Uhr.

Sofern dieser Tag kein Werktag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 18. Stimmrecht. Jede Aktie gibt seinem Besitzer ein Stimmrecht von einer Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Jeder Aktionär kann persönlich oder durch einen Bevollmächtigten, der nicht Aktionär zu sein braucht, sein Stimmrecht ausüben.

Art. 19. Außerordentliche Hauptversammlung. Eine außerordentliche Hauptversammlung kann von dem Verwaltungsrat oder von dem(n) Buchprüfer(n) einberufen werden. Sie muss ebenfalls einberufen werden, wenn eine schriftliche Anfrage von Aktionären vorliegt, die mindestens zwanzig (20) Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Hauptversammlung kann die Satzung in jeglicher Weise abändern, unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen.

Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Vorschussdividenden - Kapitaltilgung

Art. 20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Jahresabschluss. Der Verwaltungsrat erstellt den Geschäftsbericht und den Jahresabschluss, der die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie den Anhang umfasst.

Art. 22. Gewinnausschüttung. Fünf (5) Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig, wenn

und solange der Reservefonds zehn (10) Prozent des Nennwertes des Kapitals beträgt. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen und auf der Grundlage eines Gewinnverwendungsvorschlags des Verwaltungsrates befindet die Hauptversammlung über die Verwendung des Saldos. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

Art. 23. Vorschussdividenden. Der Verwaltungsrat kann, soweit gesetzlich zulässig, Vorschussdividenden auszahlen. Der Verwaltungsrat beschließt den Betrag und das Datum, an dem ein solcher Vorschuss ausbezahlt wird.

Art. 24. Kapitaltilgung. Die Hauptversammlung kann ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu verwenden.

Auflösung - Liquidation

Art. 25. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Hauptversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Allgemeine Bestimmung

Art. 26. Allgemeine Bestimmung. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen.»

Abschluss

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schliesst der Vorsitzende die Versammlung.

Kosten

Die Kosten, Auslagen und Gebühren die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihnen kundigen Sprache an die Mitglieder der Versammlung, welche dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben diese gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Erpelding, S. Scheer, W. Burke, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, vol. 142S, fol. 6, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 12. Januar 2004.

T. Metzler.

(004320.3/222/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 70.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 janvier 2004.

T. Metzler.

(004321.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CARIBE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.749.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

CARIBE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004066.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

DICORP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.227.

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.
Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société anonyme CORTISA HOLDING S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey, inscrite au R. C. L. sous le numéro B 15.000,

ici représentée par Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2003, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle DICORP, S.à r.l., avec siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, inscrite au R. C. L. sous le numéro B 65.227, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 685 du 24 septembre 1998,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, à L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de convertir le capital social, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, de douze millions trois cent soixante-dix-huit mille francs luxembourgeois (LUF 12.378.000,-) en trois cent six mille huit cent quarante-deux euros soixante cents (€ 306.842,60) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (€ 1,-).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de huit euros deux cents (€ 8,02) pour le porter de son montant de trois cent six mille huit cent quarante-deux euros soixante cents (€ 306.842,60) à trois cent six mille huit cent cinquante euros soixante-deux cents (€ 306.850,62) par un versement en espèces et sans émission de parts sociales nouvelles. Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux deux résolutions précédentes, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Premier alinéa.

Le capital social est fixé à trois cent six mille huit cent cinquante euros soixante-deux cents (€ 306.850,62), représenté par douze mille trois cent soixante-dix-huit (12.378) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (€ 24,79) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Di Bari, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 décembre 2003, vol. 429, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 9 janvier 2004.

A. Weber.

(003903.3/236/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

DICORP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.227.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(003906.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LEXINGTON PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 85.699.

L'an deux mille trois, le quatre décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEXINGTON PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 722 du 11 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Karl Guénard, sous-directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Sabbatucci, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de soixante-neuf mille euros (69.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR) par l'émission de six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription à cette augmentation de capital et paiement en espèces par Madame Yolande Crowe, administrateur de sociétés, demeurant à 3, Grand-rue, Genève, Suisse.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article trois des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de soixante-neuf mille euros (69.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR) par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'assemblée admet Madame Yolande Crowe, prénommée, ici représentée par Monsieur Karl Guénard, prénommé, en vertu de la procuration dont question ci-avant, à la souscription des six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvelles, un actionnaire actuel renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que la somme de soixante-neuf mille euros (69.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Guénard, R. Loutsch, D. Sabbatucci, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 34, case 2. – Reçu 690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003974.3/220/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LEXINGTON PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 85.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

G. Lecuit.

(003975.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

RESTAURANT TIAN JIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9519 Wiltz, 36, route d'Ettelbrück.

R. C. Diekirch B 94.514.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900108.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 janvier 2004.

VENEZUELA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.780.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2003

Le siège social de la société est transféré avec effet au 5 janvier 2004 au 49, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

VENEZUELA INVESTMENT COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004068.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FORSA RENTEN STRATEGIE 1, Fonds Commun de Placement.

AUFLÖSUNG

Die Verwaltungsgesellschaft des nach dem Recht des Grossherzogtums Luxemburg als «Fonds Commun de Placement» errichteten und zum öffentlichen Vertrieb zugelassenen Sondervermögens FORSA RENTEN STRATEGIE 1 hat nach Rückgabe sämtlicher Anteile die Auflösung des Fonds zum 15. Dezember 2003 beschlossen.

Luxembourg, den 15. Dezember 2003.

OPPENHEIM PRUMERICA ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.

Unterschriften

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE LUXEMBURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004074.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MARINE RESOURCES INC., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 27.230.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 18 décembre 2003 a donné quitus aux anciens administrateurs et a nommé aux fonctions d'administrateur Maître Jean-Luc Putz et Maître Pierrot Schiltz en remplacement de Maître Gaston Stein et de Maître Joseph Hansen.

L'Assemblée générale a également reconduit Maître Marc Theisen dans ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Maître Marc Theisen, avocat, demeurant à 4, rue Béatrix De Bourbon, L-1225 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Maître Pierrot Schiltz, avocat, demeurant à 4, rue Béatrix De Bourbon, L-1225 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Maître Jean-Luc Putz, avocat, demeurant à 4, rue Béatrix De Bourbon, L-1225 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

L'assemblée générale du 18 décembre 2003 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2001:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour MARINE RESOURCES INC., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004107.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FONDATION ELYSIS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Le siège social de l'association fixé jusqu'alors au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

ERNST & YOUNG Tax Advisory Services, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004142.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

BETA LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 60.970.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004251.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

INSTITUT MARTINE GALIANO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 79.208.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Signature.

(004254.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GRAYCLIFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.820.

—
Les documents de clôture de l'année 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01891, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAYCLIFF S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(003868.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GRAYCLIFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.820.

—
Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01892, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAYCLIFF S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(003875.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GRAYCLIFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.820.

—
Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01893, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAYCLIFF S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(003877.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ALTAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.105.

—
Les documents de clôture de l'année 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01896, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALTAMAR S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(003828.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ALTAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.105.

—
Les documents de clôture de l'année 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01897, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALTAMAR S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(003830.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PETEC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.
H. R. Luxemburg B 55.629.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 22. September 2003

Am 22. September 2003, sind die Aktionäre der Gesellschaft PETEC S.A. am Sitz in Luxemburg in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

1. Dem Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds Herrn François Peusch, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in L-5365 Münsbach, 2, parc d'Activité Syrdall, wurde mit Rückwirkung zum 1. Januar 1998 zugestimmt.
2. Herrn Peusch wird völlige Entlastung erteilt für sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied.
3. Herr Jean-Paul Frank, Buchsachverständiger, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, wird zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt.
4. Dem Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Raymond Le Lourec, Wirtschaftsberater, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, wurde mit Rückwirkung zum 1. Januar 1998 zugestimmt.
5. Herrn Le Lourec wird völlige Entlastung erteilt für sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied.
6. Herr Dan Epps, Buchhalter, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, wird zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt.
7. Infolgedessen besteht der Verwaltungsrat der Gesellschaft mit Rückwirkung ab dem 1. Januar 1998 aus folgenden Mitgliedern:
 - Herr Dan Epps, Buchhalter, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,
 - Herr Jean-Paul Frank, Buchsachverständiger, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,
 - Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.
8. Dann beschließen die Aktionäre die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, sowie das Mandat des Kommissars der Gesellschaft, LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, rue de la Faïencerie zu verlängern.
9. Die Mandate der neuen Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden nach der jährlichen Generalversammlung vom Jahre 2006.

Luxemburg, den 22. September 2003.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003870.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CREATION RUSH-PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxemburg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxemburg B 61.336.

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, avec effet au 15 décembre 2003.

Luxemburg, le 12 décembre 2003.

M. Lacroix-Lucas

Associée-gérante

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003768.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LEON PARTICIPACIONES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxemburg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxemburg B 84.193.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 avril 2003 à 15.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Pascal Grundrich de son poste d'administrateur avec effet au 18 janvier 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat. L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Pierre-Paul Cochet au poste d'administrateur.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Dhondt de son poste d'administrateur avec effet au 20 août 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat. L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Michel Di Benedetto au poste d'administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001944.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2004.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT L'OCCITANE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.394.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} avril 2002 à 11.00 heures

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambrosien et Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et Monsieur Reinold Geiger en tant qu'Administrateur-délégué, et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

L'Assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société pour exprimer ce dernier en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002. Compte tenu du cours de conversion de EUR 1,- = 6,55957 francs français, le capital social de la société s'élève à EUR 6.989.025,19 représenté par 458.450 actions de EUR 15,2449.

Etant donné que la décision d'acter sous seing privé l'augmentation du capital social n'a pas pu être réalisée, il est décidé de reconvoquer une assemblée générale extraordinaire par-devant notaire en vue d'augmenter le capital ainsi que de modifier l'article 3 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002125.3/817/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

PIERALISI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.653.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 août 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats de Gennaro Pieralisi, Président, Giuseppe Mondavi, Marc Muller, Jean-Marc Faber et Marion Muller, Administrateurs, et les mandats de Giovanni Frezzotti et Marco Carletto, Commissaires aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Gennaro Pieralisi, président du Conseil d'Administration, ingénieur, demeurant professionnellement à Viale Cavallotti, 30; I-60035 Jesi (AN)
- Giuseppe Mondavi, directeur financier, demeurant professionnellement à Viale Cavallotti, 30; I-60035 Jesi (AN)
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg

Les commissaires aux comptes nommés jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 sont:

- Giovanni Frezzotti, dottore commercialista, demeurant professionnellement à Viale Cavallotti, 11; I-60035 Jesi (AN)
- Marco Carletto, dottore commercialista, demeurant professionnellement à Via Navene Vecchia; I-37018 Malcesine (VR)

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

PIERALISI INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004215.3/717/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ATML FINAUXA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 75.970.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 18 septembre 2003

Les comptes clôturés au 30 avril 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 avril 2002.

La révocation de la société DELVAUX, FRONVILLE, SERVAIS & ASSOCIES SCRL en tant que Commissaire aux comptes a été acceptée. M. Marc Muller a été nommé en leur remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 30 avril 2003.

Les mandats de Geoffrey Rivet, administrateur-délégué, Christian Rivet et Frédéric de Medts, administrateurs, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 avril 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 avril 2008 se compose comme suit:

- Geoffrey Rivet, ingénieur, demeurant au 1, allée des Ormes, F-57155 Marly, administrateur-délégué
- Christian Rivet, dirigeant de société, demeurant au 1A, allée des Pins, F-57157 Marly
- Frédéric de Medts, directeur, demeurant Van Malderlaan 89, B-1700 Dilbeek

Le Commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 avril 2003 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

ATML FINAUXA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004208.3/717/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.490.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateurs

(002379.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2004.

LISSA, LUXEMBOURG INVESTMENT STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 26.622.

Il ressort d'une lettre adressée à la Société en date du 24 avril 2003, que le Commissaire aux comptes de la Société, SORE INTERNATIONAL, S.à r.l., (anciennement ARTHUR ANDERSEN, Société Civile) avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en charge de l'audit des comptes de la Société au 31 décembre 2002, a donné sa démission avec effet au 24 avril 2003 de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la Société, lesdits comptes dont l'établissement est de la responsabilité du conseil d'administration ne lui ayant pas été remis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2004.

SORE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02571. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004310.3/556/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

FINATRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 51.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 8 décembre 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Jacqueline Cazes, Administrateur-délégué, Jean-Philippe Fontaine et Marcus T. Mussa, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Jacqueline Cazes, demeurant à 8, allée Michel Bruns, F-77850 Héricy, Administrateur-délégué
- Jean-Philippe Fontaine, demeurant à 67, rue Voltaire, F-92800 Puteaux
- Marcus T. Mussa, demeurant professionnellement à 27, boulevard Albert I^{er}, MC - 98000 Monaco

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

FINATRA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004202.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

D.I.C. INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 54.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01733, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

P. Rochas

Administrateur

(002789.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CCI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.273.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2003

Conseil d'administration

- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Armand Distave, Conseiller fiscal et économique, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003871.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

BHS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 28.626.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(003391.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

BHS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 28.626.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(003389.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

BHS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 28.626.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2004, réf. LSO-AM01682, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(003388.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

CONCERTO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.106.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2003, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Joseph Bosch, Product Manager, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Monsieur Carlo Henriksen, Directeur Général, BANK J. VAN BREDA & CIE, 295, Plantin en Moretuslei, B-2140 Antwerpen

Monsieur Steven Snoeckx, Responsable des Placements et Assurances, BANK J. VAN BREDA & CIE, 295, Plantin en Moretuslei, B-2140 Antwerpen

Monsieur Rudy Vermeersch, Global Head of Structured Products Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, rue Royale 180, B-1000 Bruxelles

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour CONCERTO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Bock / F. Guillaume

Assistant Vice President / Conseiller Principal

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, réf. LSO-AM00841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003785.3/1126/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

PARMITRAD S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 55.961.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 19 décembre 2003

Il résulte dudit procès-verbal:

1) Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire-vérificateur Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

2) Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 13, rue Bertholet.

3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme PARMITRAD S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003874.3/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

IFRAPOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 56.006.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2003

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts en 2009.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003939.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

THUMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8003 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.531.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 30 décembre 2003

1. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

2. En application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée a décidé qu'il n'y a pas lieu à une dissolution anticipée de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003859.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MITOMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 68.023.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2003

Conseil d'Administration:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003905.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

SIRIUS PARTNERS S.C.A. HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R. C. Luxembourg B 87.353.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003800.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

THUMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8003 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.531.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004257.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CLOVESSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 70.998.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 novembre 2003

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003937.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ARIEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 19.271.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002781.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

ARIEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 19.271.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 18 février 2002:

- les comptes au 31 décembre 2000 sont approuvés à l'unanimité;
- les mandats des administrateurs et du commissaire sont renouvelés pour une période d'un an, notamment:

Administrateurs

- Monsieur Cyril K. Edwards, Company Director, 6 Stoughton Close, Oadby, Leicestershire, Royaume-Uni;
- Madame Mary Reffin, Company Director, 18 Stonehill Court, Great Glen, Leicester LE8 9EN, Royaume-Uni;
- Monsieur D.E. Humphreys, 7 Broxfield Road, Oadby, Leicester LE2 5WJ, Royaume-Uni.

Commissaire

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.
Luxembourg, le 17 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002780.3/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

O.S.E., ONET SERVICES EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.
R. C. Luxembourg B 45.253.

DISSOLUTION

L'an deux mil trois, le douze décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme, ONET SERVICES EUROPE, en abrégé O.S.E., avec siège social à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 1993, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C page 26321 de 1993 et mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C page 12286 de 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gaël Laffalize, employé privé, demeurant à Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stefaan Van Bruwaene, employé privé, demeurant à Biwisch.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Les actionnaires présents et/ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et signé ne varietur par le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Le président constate qu'il résulte de la liste de présence que toutes les vingt-cinq mille (25.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de liquidation.
3. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Conservation des livres et documents de la société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée adopte le rapport du commissaire-vérificateur.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur, Monsieur Frédéric Sirerol, pour sa gestion de liquidation de la société et au commissaire à la vérification, la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et décide que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte s'élèvent à environ huit cent vingt (820,-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: C. Counhaye, S. Van Bruwaene, G. Laffalize, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2004, vol. 426, fol. 21, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2004.

U. Tholl.

(004316.5/232/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

TESEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 83.675.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL5844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 janvier 2004.

Signature.

(004112.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

LIMPIDE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 42.600.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 2003

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003909.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

INTERNATIONAL CHALLENGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 29.476.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2003

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003916.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

P.C. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 78.461.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL5842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 janvier 2004.

Signature.

(004120.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ASIMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 149, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.347.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 15 décembre 2003:

01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société de 123, route d'Arlon, L-8009 Strassen à 149, route d'Arlon L-8009 Strassen.

C. Scherhag

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2004, réf. LSO-AM02523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004249.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

HVB ALTERNATIVE MANAGEMENT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 83.747.

—
Résolution circulaire du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration, conformément aux articles 4 et 14 des statuts, par la présente résolution, qui est datée et signée par tous les administrateurs, décide de transférer le siège social de la société au 8-10, avenue Marie-Thérèse à Luxembourg L-2132.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

S. d'Orazio, A. Schmit, P. Delandmeter.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003782.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

J.P. MORGAN MULTI-MANAGER STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 65.038.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003796.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ORNITA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 71.019.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 novembre 2003

1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 12 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003936.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GADLING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 79.338.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 30 décembre 2003

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003855.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

MARGIN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 15.294.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 23 décembre 2003

1) Le mandat des trois administrateurs Madame Brigitte Feger, Madame Karin Ruoss et Madame Brigitte Schaedler est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, M. Hans Dermont, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003860.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

ZARA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.966.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 11 juillet 2001

L'Assemblée décide de poursuivre les activités de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003863.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

CINE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.068.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2003

Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
Conseil d'Administration:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Georges Gredt, comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(003920.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

GADLING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 79.338.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Signature.

(004259.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2004.
